

# Pourquoi ORSAY ?

## Simon Schwarzfuchs

Professeur émérite à l'Université de

Bar Ilan, a publié récemment La

politique napoléonienne envers les

Juifs dans l'Empire, Honoré Champion,

2010.

Les institutions originales établies au sein de la communauté juive de France après la guerre n'ont pas été très nombreuses. On serait tenté de citer en premier lieu le Conseil représentatif des Israélites de France (CRIF), devenu rapidement le Conseil représentatif des Juifs de France (CRJF) – l'orthographe a évolué, mais non la prononciation –, mais sa création remonte à la période de la clandestinité, qui a imposé le rapprochement des différentes tendances de la communauté juive de France. On pourra également évoquer l'exemple du Fonds Social Juif Unifié (F.S.J.U), dont la création date de 1950, mais on ne pourra ignorer le fait qu'il s'agit d'une prolongation des services sociaux de l'UGIF qui, contrainte et forcée, avait réalisé pour la première une véritable coordination de tous les services sociaux de la communauté juive de France, ce qui ne l'avait d'ailleurs pas empêché de respecter autant que possible leur spécificité. Le Joint, qui avait conservé une antenne en zone libre jusqu'à son occupation par les forces de l'Axe, avait volontiers collaboré avec elle : n'incarnait elle pas d'une certaine manière les principes de rationalité et d'efficacité si prisés par les travailleurs sociaux ? L'UGIF, création de Vichy, avait été dissoute après la Libération, mais le besoin d'une coordination n'avait pas disparu. Grâce au soutien du Joint et peut être même à son initiative, on en était revenu au principe du Fonds Social Juif Unifié de

même qu'à une nouvelle approche du travail social et peut être surtout du travailleur social. Le FSJU prenait la relève de l'UGIF sociale souvent avec les mêmes travailleurs sociaux, considérant qu'ils avaient fait leurs preuves pendant les dernières années de la guerre et qu'ils étaient restés à leur poste, alors que les dirigeants traditionnels s'en étaient souvent éloignés. Les travailleurs sociaux purent ainsi devenir les dirigeants et les garants de l'activité sociale. De nouvelles œuvres purent se créer, qui se consacrèrent à l'immédiat : déportés et familles de déportés, orphelins, invalides, malades et vieillards. Elles durent, par la force des choses, parer au plus pressé et beaucoup disparurent avec lui.

Parmi toutes ces créations celle de l'École d'Orsay occupe une place particulière puisqu'elle se consacra tout entière à l'avenir. Créée en 1946, elle vécut près d'un quart de siècle, ce qui ne signifie évidemment pas qu'elle n'a pas beaucoup évolué. Le récent ouvrage que lui a consacré Lucien Jules Benguigui a le grand mérite de retracer les différentes étapes de cette évolution. À défaut d'archives nombreuses, il a su réunir de nombreux témoignages. A-t-il pris la mesure réelle de son influence ? Une liste de tous les anciens élèves d'Orsay, génération par génération, aurait sans doute permis de l'appréhender davantage. Il sera peut être encore temps d'y pourvoir.

Le problème des origines d'Orsay est posé depuis un certain temps, mais il faut bien reconnaître qu'il n'a pas été totalement éclairci. Deux questions persistent : pourquoi une école de cadres ? Et pour qui ?

La création des Eclaireurs Israélites de France en 1923 par Robert Gamzon avait suscité auprès de certains un grand espoir de renouveau de la communauté juive française. Y avaient contribué la nécessité de faire face aux suites démographiques de la première guerre mondiale et la reprise d'un contact, devenu quasi-quotidien, avec les communautés juives d'Alsace-Lorraine rentrées dans le giron du judaïsme français. L'arrivée massive des immigrants originaires des anciennes communautés de l'Empire Ottoman et des réfugiés venus de l'ex-Empire russe y avait également compté pour beaucoup, surtout pour les premiers. On attendait un renouveau et il ne s'était rien passé. Ainsi que l'écrivit en 1946 Robert Dreyfus, le futur grand rabbin de Metz : « Depuis 1929, je suis aux E.I. Depuis 1932 j'espère en vain que les communautés juives de France soient régénérées par les E.I. et il n'en est rien. » Beaucoup croyaient que des facteurs et des énergies intérieurs à la communauté juive de France seraient en mesure de provoquer cette régénération. Les Eclaireurs et les Eclaireuses formés à leur tâche dans et par leur mouvement finiraient bien par arriver aux postes de direction. Cela réclamerait assurément beaucoup d'efforts et de patience.

### L'héritage encombrant de l'UGIF

Après la défaite de 1940 et les statuts des Juifs de la même année et de la suivante, la patience ne fut plus de mise. Le mouvement scout avait pu leur résister, quitte à les ignorer, mais il n'en allait plus être de même devant le véritable acharnement avec lequel Xavier Vallat, le récent Commissaire Général

aux Questions Juives, poussé par les Allemands, avait entrepris en septembre 1941 la création de l'Union Générale des Israélites de France (U.G.I.F.). Il s'agissait de la création d'un Judenrat, d'un Conseil des Juifs qu'il faudrait habiller à la française. Ce serait là une Communauté juive unifiée à deux secteurs, l'un en zone libre et l'autre en zone occupée. Ses activités seraient sévèrement réglementées et constamment surveillées et toute personne considérée comme juive aux termes des nouvelles lois serait tenue d'y participer. Toutes les œuvres, consistoires compris, seraient tenues de se fondre dans le sein de cette nouvelle organisation. Il apparut très rapidement que cette création ne pourrait être évitée et Xavier Vallat entreprit de la négocier très rapidement. Il dut rapidement se rendre à l'évidence : son partenaire juif ne pouvait être que le Consistoire Central. Il en aurait probablement préféré un autre, mais la dérobade des œuvres ne lui laissa pas le choix. Les entretiens commencèrent au début d'octobre. Le Consistoire Central devait rapidement définir sa position : il n'accepterait pas de faire partie de l'organisme prévue. Il rejetait la possibilité d'une fusion entre le religieux et le social. Il eut d'ailleurs gain de cause sur ce point et réussit à préserver son indépendance. Il ne pouvait accepter que les dirigeants d'une œuvre juive soient nommés par des autorités non-juives. L'Union prévue ne pourrait donc devenir – et ne devint pas – un Judenrat analogue à ceux que les Allemands avaient mis sur pied dans d'autres pays. Le Consistoire Central restait le seul organisme juif reconnu par la loi, extérieur à l'Union ! Celle-ci perdit de ce fait l'exclusivité de la représentation des Juifs de France qui était à la base du projet germano-Vallat. Cette situation ne changea pas tout au cours de l'occupation : le Consistoire Central conserva son autorité religieuse et morale et empêcha la transformation de l'UGIF en *Judenrat* français.

S'agissait-il du même Consistoire qu'avant guerre ? Il avait bien changé depuis l'armistice. La division de la France en deux zones l'avait privé de toute autorité effective dans la zone Nord : il pouvait à la rigueur répondre aux questions posées par les responsables des œuvres restées en zone occupée et leur donner des conseils, mais non pas des ordres. Considérant qu'ils étaient quotidiennement confrontés aux autorités d'occupation allemandes et non aux seuls fonctionnaires de Vichy, il s'en garda bien.

Au lendemain de l'armistice le consistoire Central, de même que le Consistoire de Paris, se retrouva décapité : les présidents de l'un et de l'autre avaient en effet réussi à quitter la France et il avait fallu trouver une solution de remplacement : Isaïe Schwartz, le grand rabbin de France, assura donc l'interimat, avant d'être remplacé par Raoul Helbronner, le vice-président du Consistoire Central. Pour des raisons de commodité et de finances, le Consistoire Central avait fusionné avec le Consistoire de Paris, dont les ressources étaient bien supérieures aux siennes. Il est vrai que presque tous leurs membres avaient quitté la zone Nord. Le Consistoire Central renforcé avait fini par s'établir à Lyon. Il n'avait pas hésité à renforcer ses rangs grâce à la cooptation des personnes dont il souhaitait s'attacher la collaboration. C'est ainsi qu'y entrèrent des per-

sonnalité aussi diverses que le général Boris, le futur président du Conseil René Mayer, le conseiller Léon Meiss ou le Commissaire National des Eclaireurs Israélites Robert Gamzon. Il est évident que leur présence avait été jugée souhaitable, ne serait ce que pour étendre l'influence consistoriale et permettre une concertation politique et juridique plus étendue. Il fallut très rapidement faire appel à leurs compétences.

Le problème de l'autonomie consistoriale avait été résolu. Restait celui des relations avec l'UGIF et du choix de sa direction. Le Consistoire aurait volontiers accepté que des techniciens du travail social dirigent ses activités, mais il se refusait à lui accorder tout caractère représentatif : il n'admettrait pas qu'un de ses membres puisse siéger dans son conseil d'administration. Xavier Vallat n'était pas du même avis et il souhaitait que le Consistoire Central y soit largement représenté. Sans doute voulait-il semer la confusion et manoeuvrait-il pour contourner la représentativité consistoriale. Un débat dramatique s'engagea alors sur ce problème.

Gamzon se trouvait dans une situation difficile. Il ne cachait pas que son but était de sauver son oeuvre. Il redoutait sa disparition au sein de l'administration projetée : celle-ci ne manquerait pas de donner une priorité absolue au social et la jeunesse en ferait les frais. Les besoins des populations juives déracinées dans leur majorité et soumises aux effets néfastes de la politique économique hostile aux Juifs menée par Vichy ne faisaient qu'augmenter et il fallait clarifier le statut des oeuvres qui seraient intégrées dans l'UGIF pour leur permettre de poursuivre leurs activités. Le mouvement des E.I.F. allait-il s'écrouler au sein de la nouvelle organisation ? La tentation était forte de l'y suivre pour veiller à sa survie, quitte à s'écarter de la position consistoriale qui s'opposait à toute présence de ses membres au sein de ce qui devrait rester pour tous une création de Vichy imposée par les Allemands. Il fallait lui refuser tout caractère représentatif.

### Robert Gamzon

Quoique membre coopté du Consistoire Central, Gamzon avait décidé d'accepter sa désignation comme membre du conseil d'administration de l'UGIF. Le décret de nomination daté du 8 janvier 1942 ayant été publié le lendemain dans le *Journal Officiel*, il tint à s'en expliquer devant ses collègues réunis le 18 janvier suivant. Il était pleinement conscient de l'enjeu, puisqu'il déclara alors : « Je considère qu'il est de mon devoir de tout tenter pour sauver mon oeuvre, même si je dois me déshonorer pour sauver mes jeunes. » Il redoutait visiblement de se laisser entraîner sur des terrains minés et voulut y parer grâce à l'institution d'une commission de surveillance composée de dirigeants des E.I.F. chargés de suivre et de juger la politique qu'il menait et de lui éviter des déviations qui pourraient se révéler dangereuses. Le président du Consistoire Central lui découvrit des circonstances atténuantes : il était dirigeant d'oeuvre et bien plus connu en cette qualité qu'en tant que membre du Consistoire. Il ne le considérait

sans doute pas comme un véritable membre du Consistoire, mais comme une pièce rapportée : il ne fut pas explicitement condamné et continua d'y siéger. Il déclara cependant par la suite que s'il avait su lors de son acceptation que les autorités allemandes allaient charger les dirigeants de l'UGIF Nord du recouvrement de l'amende du milliard imposé aux Juifs de la zone occupée, en représailles des attentats récemment perpétrés contre des membres de l'armée allemande, il aurait hésité davantage. Il devait écrire un mois plus tard : « J'estime n'avoir rien commis même de contraire à la discipline du Consistoire ... » Il ne devait plus s'exprimer à ce sujet par la suite, mais Denise Gamzon, son épouse, devait nous dire quelques décennies plus tard : « Si nous avions su alors ce que nous savons maintenant, nous n'aurions probablement pas dû entrer à l'UGIF! »

Le Consistoire Central fut en revanche plus sévère envers celui de ses membres, élu il est vrai, qui avait accepté la présidence de l'UGIF. Il vota à l'unanimité une motion qui regrettait « profondément l'attitude prise en particulier par celui de ses membres qui a accepté d'entrer dans le conseil de l'Union, contrairement aux résolutions prises par le Consistoire, lesquelles posaient comme condition absolue de l'acceptation que la compétence de l'Union fût limitée aux oeuvres d'assistance et de bienfaisance et que des promesses fussent obtenues quant à l'utilisation du fonds de solidarité. » Il proclamait en outre que les membres de l'UGIF n'avaient aucune qualité pour représenter individuellement ou collectivement les Français de religion israélite. L'accent porté sur la religion signifiait le rejet catégorique de tout critère racial. La motion fut communiquée à l'intéressé dès le 20 janvier 1942. Il en rejeta les termes et un nouvel échange s'ensuivit qui se termina avec sa démission du Consistoire Central et sa décision de rester à la tête de l'UGIF.

Le problème des relations Consistoire-UGIF, qui devait considérablement évoluer par la suite, ne nous retiendra pas davantage dans ce contexte. Gamzon s'efforça de sauver les E.I. avant de plonger dans la résistance. Il rejoignit les petites unités des E.I. du maquis de Vabre, qui devaient bientôt devenir la compagnie Marc Haguenu. Il y retrouva Gilbert Bloch, l'ancien dirigeant de Lautrec qui avait dirigé ce chantier agricole jusqu'à sa dispersion définitive. Devenu le lieutenant Patrick, nom malicieusement choisi pour lui en raison d'un léger défaut de prononciation – il achoppait souvent sur les p et devenait ainsi le lieutenant P,p, patrick – il joua un rôle moral important et remplit des fonctions militaires de premier plan au sein du maquis de Vabre et de la compagnie Marc Haguenu, sans doute la seule unité de partisans entièrement juive de l'époque. Il trouva la mort au combat le 8 août 1944 lors de l'attaque du terrain de parachutage dont les maquisards devaient assurer la sécurité. Sa disparition et celle de plusieurs de ses compagnons porta un coup terrible au moral des survivants. Peu de temps après, les questions surgirent : toutes les précautions avaient-elles été prises ? Ce coup était-il inévitable ? et bien entendu : étions-nous bien commandés ? Où se trouvent ceux qui ne sont pas encore revenus ? Castor – au maquis il était plus Castor que Gamzon – ne put les ignorer. Il se

*Simon Schwarzfuchs*

retira sous sa dette pour préparer sa réponse. Quand il en sortit il avait la Bible en français à la main – on utilisait beaucoup en ces temps la traduction protestante de Louis Segond plus accessible que celle du rabbinat devenue introuvable – et il lut devant les maquisards réunis le passage de Deutéronome 28 : « S'il est un homme qui ait peur et dont le cœur soit lâche, qu'il se retire et retourne chez lui, pour que le cœur de ses frères ne défaille pas point comme le sien ! Alors, les préposés ayant fini de parler au peuple, on placera des officiers de légions à la tête de l'armée. » Sauf erreur, un seul des combattants partit alors pour rejoindre une autre unité du maquis. Le drame avait pris fin et l'autorité de Castor en sortait confortée.

Ce fut bientôt la libération avec la montée des inquiétudes pour le sort des déportés dont on restait sans nouvelles et l'absolue nécessité de pourvoir à la reconstruction des communautés et de leurs institutions. On y avait beaucoup pensé au cours des derniers mois. Certains se seraient contentés d'un retour au passé. D'autres estimaient que le moment était venu de construire une communauté nouvelle qui saurait éviter les errements anciens. Le rabbin Samy Klein, alors aumônier de la jeunesse et adjoint du grand rabbin de France par intérim, rédigea le 24 mai 1944 un testament spirituel dans lequel il abordait ces problèmes et suggérait des solutions. Il fut fusillé le 7 juillet suivant. Il s'en était certainement entretenu avec Castor, dont il était très proche, et ce dernier s'en était ouvert à Gilbert Bloch. Castor était convaincu que la création d'une communauté nouvelle et de son temps était indispensable, mais il était atterré par la pauvreté des cadres auxquels il serait possible de faire appel. Ils n'avaient jamais été trop nombreux au cours de l'avant guerre. Ils l'étaient encore moins au lendemain de la libération après l'hécatombe des déportés et des morts au combat. Ce problème ne devait plus cesser de le préoccuper.

Les Consistoires, central et départementaux, avaient traversé la guerre sans se compromettre et ils projetaient de reprendre leurs activités au plus tôt. Ils avaient conscience de représenter un public qu'ils devaient servir sans plus tarder. Le culte devait reprendre et il fallait ouvrir les synagogues et faire face aux nécessités de la pratique religieuse. La réouverture de l'Ecole Rabbinique fut conçue comme prioritaire étant donnée la disparition d'un grand nombre de rabbins. Il fallait également intervenir, indépendamment ou au sein du CRJF, auprès des autorités pour réclamer leur concours et porter aide aux déportés dont on attendait le retour. Ce programme restait assez timide, mais il avait l'avantage de ne pas ne prêter à la controverse.

### **Le destin du Consistoire**

Derrière la scène, un véritable drame déchirait alors les instances dirigeantes du Consistoire Central. Il ne s'agissait pas d'un vulgaire règlement de compte, mais de l'inévitable nécessité de tirer les conséquences de l'attitude et de la conduite de certains de ses dirigeants durant les années difficiles. La personne du président du Consistoire Central n'était pas en cause : il n'avait pas fui ses

responsabilités et c'est dans l'exercice de ses fonctions qu'il avait été arrêté, puis déporté. Il y avait été remplacé par son vice-président Léon Meiss, qui avait été coopté par le Consistoire Central où il s'était imposé. Homme nouveau, il n'appartenait pas à ce leadership consistorial qui se recrutait traditionnellement au sein de la grande bourgeoisie juive parisienne. Sa présence concrétisait également l'unité du judaïsme français réuni au sein du CRJF dont il fut le premier président. C'était là un fait nouveau, qui fut très bien reçu.

Il n'en était pas de même avec le grand rabbin de France. Certains ne lui pardonnaient pas d'avoir abandonné ses fonctions et de s'être mis en congé de grand rabbinat le 10 janvier 1944 et de n'être revenu que huit mois plus tard, après la libération de Lyon. Il avait fait preuve de beaucoup de dignité, de perspicacité et de bon sens dans l'exercice de ses fonctions. Pouvait-il retrouver son poste sans soulever une vague d'opposition ? Léon Meiss, le vice-président du Consistoire faisant fonction de président, n'en était pas convaincu et c'est ainsi qu'il fut amené à proposer sa succession au grand rabbin J. Kaplan, qui avait assuré l'intérimat au cours de cette période. Ce dernier estima sans doute qu'il fallait éviter une épreuve supplémentaire à une communauté qui avait déjà tant souffert et déclina donc la proposition qui lui avait été faite. Il ne succédera au grand rabbin Schwartz qu'une dizaine d'années plus tard.

Le Consistoire Central avait également songé au remplacement du Directeur de l'école rabbinique sans jamais s'être vraiment expliqué sur les raisons de cette mesure. Toujours est-il qu'un successeur fut désigné, qui décida en fin de compte de renoncer pour des raisons personnelles à cette nomination. Le seul grand poste rabbinique qui ne trembla pas à cette époque fut celui du grand rabbin de Paris. Il était resté en fonction à Paris tout au long de l'occupation et nul ne songea à lui rappeler les termes d'une interview malheureuse qui avait défrayé les chroniques en 1938.

La révolution que certains avaient pu souhaiter n'avait pas abouti, mais ils n'en prirent pas tous leur parti. Gamzon, qui avait été longtemps immobilisé au cours de l'hiver 44-45 à la suite d'un accident de voiture, avait pu consacrer une partie de ces loisirs forcés à une réflexion renouvelée sur la reconstruction de la communauté juive de France. L'échec des efforts de Léon Meiss avait montré que celle-ci risquait d'être condamnée à la stagnation, à laquelle il ne pouvait certainement pas consentir. Il fallait réagir, mais comment ? L'occasion d'y pourvoir se présentera inopinément à l'automne de 1945.

Le Consistoire de Paris, qui s'était fondu dans le Consistoire Central, avait en effet repris son indépendance et estimait que le moment était donc venu de procéder aux élections quadriennales qui n'avaient pu se dérouler en raison de la guerre et de l'occupation. Le Consistoire étant renouvelable par moitié tous les quatre ans et une élection n'ayant pas eu lieu, il fallut le renouveler cette fois dans sa totalité, les douze premiers élus l'étant pour huit ans et les douze suivants pour quatre. Le résultat de ces élections permettrait donc non seulement de renouveler le personnel du Consistoire de Paris et celui du Consistoire Cen-

tral, dont les vingt premiers élus feraient automatiquement partie, mais également de donner quitus à ses membres sortants pour leur gestion pendant la période de guerre. Il fallut cependant se demander s'il existait encore un collège électoral : on ne se faisait plus beaucoup d'illusion sur le sort des déportés non revenus, mais qui aurait eu le courage de rayer leurs noms des registres parce qu'il fallait considérer qu'aucun parmi eux n'avait survécu ! Il y avait aussi l'immense masse de ceux qui n'avaient pas renouvelé leur adhésion. Y tenaient ils encore et où se trouvaient ils en ce moment ? Quelle réponse faudrait il donner à ceux qui souhaitaient adhérer à présent à l'association consistoriale à laquelle ils n'avaient pas voulu ou pu adhérer dans le passé ? Il fut donc résolu que la liste électorale, à savoir la liste des adhérents d'avant guerre ferait foi, mais que les adhésions nouvelles seraient reçues et confèreraient automatiquement le droit de vote. C'est ainsi qu'on arriva à un collège électoral de 4357 électeurs inscrits dans la circonscription du Consistoire de Paris, le quorum du tiers s'élevant à 1452. Personne ne s'imaginait que ce chiffre pourrait être atteint vu les incertitudes de la liste électorale et l'enthousiasme électoral très mesuré dont les électeurs parisiens avaient fait preuve par le passé. Le nombre des votants ne serait pas très important.

Gamzon, qui, petit fils d'un grand rabbin de France, était né dans le séraïl consistorial, en connaissait bien la musique ! Il avait compris tout de suite que l'occasion se présentait de faire une véritable OPA sur la principale organisation du judaïsme français. Un collège électoral réduit pourrait être conquis par les amis et les anciens des Eclaireurs. L'époque réclamait un renouveau. Il fallut donc se mettre au travail et préparer les élections. Une vieille tradition consistoriale écartait les candidatures individuelles et favorisait la présentation d'une liste. Il n'y avait cependant pas de scrutin de liste et le lecteur devait choisir dans la ou les listes présentées les candidats auxquels il allait accorder son suffrage. La tradition exigeait également qu'un comité de patronage présidé par une personnalité non candidate présente la liste et son programme. Ce rôle était rempli avant guerre par Louis Asscher, important diamantaire parisien d'origine hollandaise, qui négociait la composition de la liste avec ceux qui allaient la mener. Il reprit ce rôle non sans mal en 1945 : vu les vides laissés par la guerre, il fallut trouver un nombre relativement important de candidats nouveaux. Il y eut des exclusives, ce qui ne rendit pas la tâche plus aisée. La liste qui fut arrêtée en fin de compte de présentait sous le signe de la continuité et c'est ainsi que Robert de Rothschild, le président sortant, qui était revenu des Etats Unis où il avait passé la guerre, y retrouva très naturellement sa place. Personne ne se faisait d'illusion quant au rôle qu'il allait jouer : il était déjà très malade et devait d'ailleurs mourir l'année suivante. Le symbole comptait cependant. Le groupe réuni autour de Gamzon eut également son comité de patronage. Il était présidé par Edmond Fleg, sympathisant de longue date des E.I., et présentait une liste qui s'intitulait sans surprise : liste de la Renaissance Israélite ! Robert Gamzon y figurait bien entendu, ainsi que des personnalités aussi diverses que Darius Milhaud,



Angelo Donati, Samy Lattés ou Marcel Greilsammer. Plusieurs parmi eux avaient du adhérer d'urgence à l'Association consistoriale, dont ils n'avaient pas fait partie jusqu'alors.

Le premier tour des élections eut lieu le 2 décembre. 637 électeurs s'étaient présentés, 615 avaient exprimé leur suffrage. Le premier candidat de ce qu'on pourrait appeler la liste de continuité, le futur chef du gouvernement René Mayer avait obtenu 517 voix ; le premier de la liste du Renouveau, Robert Gamzon lui-même, en avait reçu 289 ! Les candidats de la première liste occupaient les 24 premières places avec 507 à 346 voix ; ceux du Renouveau prenaient la suite avec 289 à 201 voix. Le désastre était total. Le quorum n'était pas atteint et il y aurait donc un deuxième tour, qui s'annonçait mal. Les prévisions prévoyant un nombre restreint de participants s'étaient confirmées, mais ce n'était pas la liste Gamzon qui en avait profité. Avait elle péché par excès de confiance ? Manqué de mesure dans l'expression des reproches, du blâme qu'elle avait exprimés envers les dirigeants sortants ? L'examen des résultats montre bien qu'elle avait suscité une forte hostilité et qu'un véritable front s'était organisé contre elle. Une exclusive avait été prononcée contre elle, ainsi que le montre l'écart des voix entre le dernier des candidats de la liste traditionnelle et le premier de liste du Renouveau : 346 contre 289 !

Le second tour des élections, qui eut lieu le 16 décembre, ne fit que confirmer les résultats du premier : tous les candidats de la liste traditionnelle furent élus, aucun parmi ceux de la liste du Renouveau. L'écart entre le dernier élu et le premier non élu avait diminué, mais cela n'avait rien changé au résultat final : les électeurs s'étaient prononcés en faveur d'une politique de reconstruction communautaire à l'ancienne et contre un changement de direction. Il semble bien que Gamzon n'avait pas placé de grands espoirs dans ce dernier tour : il se trouvait le 17 décembre à Atlantic City, où il prit la parole pour décrire la situation du judaïsme français devant les délégués de la conférence annuelle de l'United Jewish Appeal. Il n'était cependant pas homme à renoncer à son projet de rénovation du judaïsme français à cause d'un regrettable échec électoral. Ce qu'il n'avait pu réaliser dans le cadre communautaire, il tentera de le faire au dehors. La ténacité n'était pas la moindre de ses caractéristiques, ainsi que peuvent en témoigner tous ceux qui l'ont connu. C'est ainsi qu'au lendemain de sa défaite électorale il se mettra avec succès à la recherche de soutiens parmi ces familles juives fortunées qui avaient trouvé un refuge en Amérique pendant la guerre, ce qui lui permettrait de créer l'école de cadres à laquelle il rêvait depuis longtemps. Elle prit le nom de Gilbert Bloch et ouvrit ses portes à la rentrée de 1946.

C'est à cette époque que se cristallisera son projet : ancrée dans le mouvement des E.I. qui lui fournirait ses élèves, l'école formerait des cadres pour lui, mais elle deviendrait surtout une école de cadres pour la communauté juive française tout entière. Son cuisant échec électoral l'avait visiblement fait renoncer à son projet assez naïf d'une réforme par l'intérieur. Il fallait jouer désormais sur le

long terme en préparant les cadres qui seraient appelés à occuper progressivement les postes d'influence, sinon de commande.

Replacée dans son contexte humain et social, la création d'Orsay perd beaucoup de son mystère. Il reste cependant un autre mystère d'Orsay: Pourquoi Castor a-t-il décidé de quitter Orsay en 1949, à peine trois ans après son ouverture et de partir en Israël avec une dizaine d'élèves ou d'anciens élèves ? Diverses explications ont été proposées : aucune n'est vraiment satisfaisante, si l'on prend en compte l'abnégation avec laquelle il a poursuivi sa création et l'ampleur des ambitions qu'il avait placées en elle. Combien de cadres l'école avait elle pu former en si peu de temps ? Quelle influence avaient ils déjà pu exercer sur le judaïsme français ? Castor avait il cédé au découragement ou à la fatigue ?

Il faut peut-être mettre son aliyah en parallèle avec celle d'un Marc Cohn qui, à peine rentré de son camp de prisonniers de guerre, avait réussi à rouvrir l'école Maïmonide qu'il avait fondée peu avant guerre. Leur succès fut-il suivi d'un rapide désenchantement : le judaïsme français qu'ils avaient retrouvé pourrait-il avoir un avenir ? Il est évident que ni l'un ni l'autre n'en était convaincu. Ils avaient pu créer un certain temps le sentiment qu'un renouveau était possible : deux ou trois années plus tard, ils n'y croyaient plus eux mêmes. Leur départ en était devenu inéluctable.

Orsay devait survivre au départ de Castor, mais ce n'était plus le même Orsay.